



MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSES : Mme BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. WILS (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DOMBLIES (pouvoir à M. MELIANDE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CARRERE

23 – 18 - ÉCRÊTEMENTS SUR FACTURES D'EAU

Rapport présenté par Monsieur COSTEDOAT, conseiller municipal :

Vu les demandes d'écrêtement concernant plusieurs factures d'eau potable,

Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 40 fixant les modalités de calcul des écrêtements sur les factures d'eau,

Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil municipal après avis du Conseil d'Exploitation.

Suite aux demandes des abonnés sur leur facture d'eau et après examen technique et administratif des services de la Régie des Eaux, il est proposé d'accorder l'écrêtement suivant d'un montant total de 104,00 € TTC qui se résume comme suit :

Exercice Session	MOTIF	N° FACTURE	MONTANT TTC ÉCRÊTÉ	
			Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT
2022	Fuite			104,00 €
		TOTAL		104,00 €

Après en avoir délibéré, et après l'avis favorable du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 15 février 2023, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur l'écrêtement présenté.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 février 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

